



ACTUALITÉS

Formation de trois comités de discussions sur les lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie

VALLÉE DE LA ROUGE
L'INFORMATION
DU NORD

Par Yves Rouleau

Mercredi 9 mai 2012 09:41:46 HAE



Isabelle St-Germain du CRE Laurentides a présidé la réunion au sujet des lacs Sainte-Marie et Saint-Joseph, à Nomingue.

NOMININGUE -

Commentaires des lecteurs »

La récente réunion publique sur une éventuelle réglementation concernant la navigation sur les lacs Sainte-Marie et Joseph, à Nominuingue, a pavé la voie à la formation de trois comités de discussions.

Si vous possédez déjà un compte sur ce journal, connectez-vous pour ajouter vos commentaires.

Des citoyens se sont portés volontaires pour siéger sur les comités, à l'issue de la rencontre publique qui s'est déroulée au centre communautaire en présence de quelque 70 personnes, du député fédéral Marc-André Morin et de représentants de la Municipalité de Nominuingue. La rencontre était animée par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides.

L'agente de projet du CRE Isabelle St-Germain a indiqué que plusieurs citoyens ont manifesté de l'intérêt pour siéger sur les groupes restreints. Chaque groupe comptera huit personnes. Mme St-Germain précise qu'il ne s'agit pas d'un nombre de membres définitif. Les autres personnes qui seraient intéressées à siéger sur les comités peuvent le faire savoir en soumettant leurs coordonnées sur le site Internet de la Municipalité de Nominuingue.

« Il y a des gens de visions différentes dans chacun des groupes. Chaque groupe cherchera à trouver un terrain d'entente, puis les trois se rencontreront. Le but ultime est de trouver un consensus de tous les résidents des deux lacs sur les règlements qu'on voudrait voir appliquer », a indiqué Mme St-Germain.

Pour sa part, le maire de Nominuingue Yves Généreux s'est montré encouragé par cette première étape. « Le processus semble bien enclenché », a-t-il indiqué.

Rappelons que l'Association des lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie a déjà pris position, dans le passé, pour une navigation restreinte aux bateaux à petits moteurs sur ces deux étendues d'eau. Le pouvoir de réglementer sur les lacs appartient au gouvernement fédéral.

Ajouter un commentaire

S'identifier



Tapez votre commentaire ici.

La mise à jour en temps réel est **arrêtée**. (Reprendre)

Afficher 0 commentaires

Tri: les plus récents d'abord

M S'abonner par courrier électronique S RSS